

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 septembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 26/08/2020

Présents : 28

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 29

Pour: 29

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Représentés: Laurent BRUNET par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Didier VORDY

Absents:

Objet: Élection du Président

La séance d'aujourd'hui est consacrée à l'élection du Président et des membres du Bureau.

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge (art. L.5211-9 du CGCT); c'est pourquoi j'ai l'honneur d'ouvrir cette réunion d'installation du Comité syndical.

Je vais procéder à l'appel des nouveaux élus titulaires par rang d'âge, et à la lecture de la liste des délégués suppléants par rang d'âge également.

Délégués titulaires et suppléants désignés par les établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat mixte :

Liste des nouveaux élus et délégués par rang d'âge

Élus titulaires

Délégués suppléants

1	Kléber MESQUIDA	03/08/1945		1	Henri MATHIEU	13/03/1947
2	Yves FRAÏSSE	10/04/1946		2	Claude BARRAL	19/10/1947
3	Jean ARCAS	15/12/1946		3	Gérard BARO	02/12/1947
4	Mariette COMBES	04/05/1948		4	Alain MOULY	17/03/1948
5	Jean-Louis LAFAURIE	16/06/1948		5	Franck LIGNON	16/04/1948
6	Daniel GALTIER	06/12/1951		6	Bernard COSTE	15/05/1948
7	Francis BOUTES	23/04/1952		7	Ghislaine COUSTAL	11/02/1949
8	Christian BIÈS	11/11/1953		8	Daniel ROGER	12/04/1949
9	Jacques SOULIGNAC	13/02/1955		9	Michel SALLES	02/12/1949
10	Josian CABROL	03/07/1955		10	Harmonie GONZALEZ	20/09/1950
11	Catherine REBOUL	27/03/1956		11	Bernard VINCHES	03/09/1951
12	Marie PASSIEUX	04/05/1956		12	Bernard BOSC	16/01/1952
13	Jean-Noël BADÉNAS	24/12/1956		13	Yvon PELLET	22/09/1952
14	Didier VORDY	29/10/1957		14	Jean-Michel ULMER	08/02/1955
15	Jean-Luc FALIP	14/02/1958		15	Dominique NURIT	26/09/1955
16	Daniel BARTHES	12/03/1958		16	Sylvie TOLUAFÉ	06/10/1956
17	Martine GIL	16/09/1958		17	François ANGLADE	20/02/1957
18	Laurent BRUNET	03/02/1959		18	Bernadette VIGNON	28/06/1957
19	Élisabeth DAUZAT	22/12/1959		19	Pierre BOULDOIRE	28/08/1957
20	Marie-Pierre PONS	12/06/1961		20	Sylvie PRADELLE	31/01/1958
21	Marie-Line GÉRONIMO	03/11/1961		21	Gilbert ROBERT	06/07/1959
22	Pierre MATHIEU	28/12/1961		22	Claudine VASSAS MEJRI	01/02/1961
23	Olivier ROUBICHON-OURADOU	05/11/1962		23	Nicole MORÈRE	31/01/1962
24	Philippe VIDAL	01/12/1963		24	Jean-François SOTO	24/01/1963
25	Béatrice FALCOU	06/09/1964		25	Patrick CABROL	08/10/1963
26	Christophe MORGO	28/02/1965		26	Catherine SONZOGNI	21/12/1963
27	Catherine COMBES	02/04/1965		27	Rémy AFFRE	13/02/1965
28	Thierry CAZALS	08/12/1968		28	Renaud CALVAT	15/07/1970
29	Béatrice TÉROL	13/03/1971		29	Jérôme ROGER	19/10/1970
30	Pierre POLARD	16/10/1971		30	Jean-Paul SCARAMOZZINO	16/06/1972
31	Vincent GAUDY	12/01/1973		31	Marc FIDEL	26/02/1973
32	Julie GARCIN-SAUDO	13/08/1977		32	Caroline SALVIGNOL	09/05/1974
33	Audrey IMBERT	27/09/1978		33	Séverine SAUR	03/02/1975
34	Marie LORENTE	17/05/1990		34	Émilie LAMARCQ	05/12/1979

Vérification du quorum.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Président déclare installés dans leurs fonctions de membres du Comité Syndical les élus figurant sur les listes dont il vient d'être donné lecture.

Il convient maintenant de désigner un conseiller titulaire en tant que secrétaire de séance. Le Président propose, selon l'usage, la candidature du benjamin de notre assemblée, qui est en l'occurrence : Marie LORENTE

Le comité syndical procède aux opérations de vote, à bulletin secret, pour l'élection du Président.
Il convient de désigner deux scrutateurs, le Président propose le « vice-doyen » et le « vice-benjamin »

Monsieur Yves FRAISSE et Monsieur Pierre POLARD avec l'accord du Président sont désignés scrutateurs.

Conformément aux articles : L.2124-4, L.2124-7, L.2122-8, L.5211-8, L.2122-9, L.2122-5 et L.2122-6 du Code Général de Collectivités Territoriales auxquels renvoient les articles L.5211-1 et L.5211-2 dudit code, nous allons procéder à l'élection du Président, et j'appelle maintenant les candidats à se faire connaître.

1- APPEL A CANDIDATURES

Une seule candidature est proposée :
M. Jean ARCAS

Le Président invite chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, à mettre, dans l'urne son bulletin de vote (écrit sur papier blanc).
Il demande à notre secrétaire de procéder à l'appel.

2- OPÉRATIONS DE VOTE DU PRÉSIDENT

Les scrutateurs vont procéder au dépouillement en utilisant les feuilles de dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	00
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	18

Ont obtenu :

M. Jean ARCAS ; 28 voix

M Jean ARCAS ayant obtenu la majorité absolue a 1er tour de scrutin est proclamé Président et immédiatement installé.

Le doyen d'âge l'invite donc à présider la suite de la séance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 septembre 2020 février

Le Président,
Jean ARGAS



